L3 Economie Rurale, examen de Sociologie Rurale
(Correction)

1) définition :

La société : est une collectivité humaine intégrée dans un territoire géographique et culturel relativement homogène / un ensemble d'individus entre lesquels existe des rapports durables et organisés établis en institutions.

Socialisation : c'est l'adaptation de l'homme à la vie en société, l'homme est un être social qui vie en groupe, cependant on ne nait pas social mais on le devient par un processus de socialisation.
Socialiser c'est transformer l'homme en être sociale en lui inculquant les modes de pensée, de sentir, d'agir du milieu culturel dans lequel il vie

2) l'organisation sociale de la société traditionnelle est marqué par :

- L'organisation sociale est fondée sur les liens de la parenté. Ces liens engendrent des rapportes de solidarité. L'organisation sociale est de type tribal.
- Les rapports économiques sont fondés sur les rapports de la parenté (les gens travaillent en famille)
- La sphère économique est encastrée dans les structures sociales
- Les structures sociales actuelles des pays sous-développés sont encore marquées par des normes et valeurs traditionnelles (organisation sociale en famille élargies, en clans, en tributs, en ethnies parfois religieux)
- La structure sociale de la société arabe actuelle, écrit HICHAM CHARABI (sociologue palestinien) « est enracinée dans les valeurs patriarcales, et dans le type de relation sociale de la parenté, du clan et des groupes ethniques et religieux)

3) les facteurs économiques de la société modernes sont :

Une accumulation importante du capital (l'investissement est important).
Un volume d'échange important.
L'extension du travail salarié.

4) les étapes de la socialisation sont :

Socialisation primaire : qui se fait par la famille
Socialisation secondaire : assuré par l'école, l'entreprise, lieux de culte (Mosquée) et les moyens d'information.

5) les catégories socio-professionnelles sont :

- Les ouvriers : agricoles ou industriels, sont des travailleurs manuels
- Les employés : assurent des tâches administratives et de gestion.
- Les cadres : catégorie supérieure de salariés, ont un niveau d'études élevé, occupent des postes de responsabilité et de direction.
- Les chefs d'entreprises : propriétaire et directeurs d'entreprises industrielles et de commerce.
- Les professions libérales : médecins, avocats…
- Les agriculteurs : propriétaires de terres et de cheptels